



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **22/03/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET :: REMPLACEMENT DE M.MASO AU BUREAU
 COMMUNAUTAIRE : ELECTION
 D'UN MEMBRE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL,
 CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte
 Colombe) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL,
 LEMORT, RUIZ BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER,
 BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX
 (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 T.VOISIN (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absent:

A.DOUTRES (Caixas)
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 N.MON (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)

Publié ou Notifié

le

Madame Nadine CRUCQ est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SUITE AU DECES D'UN MEMBRE

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, et notamment son article 7,
 VU l'article L.5211-10 CGCT

Le Président **RAPPELLE** que conformément à l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes des Aspres, le bureau de l'EPCI est composé comme suit :

« le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est décidé la composition du Bureau de la communauté, tel que suivante : le Président, l'ensemble des vice-présidents, et des maires, ou leur représentant.

Il est voté la composition suivante :

- du Président de la Communauté
- de 11 Vice-Présidents
- de 12 Membres »

Suite au décès de M. Etienne MASO le 06 janvier 2018, Maire de TERRATS, Conseiller communautaire, et membre du Bureau Communautaire

le Président **EXPLIQUE** qu'il convient d'élire un nouveau membre du Bureau Communautaire pour la représentativité de la commune de TERRATS.

A ce titre, il **LANCE** appel à candidature, auquel seul Monsieur Michel FERRER se porte candidat.

A l'unanimité des membres du Conseil Communautaire, le vote est autorisé à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Membres en exercice : 38

Nombre de présents : 28

Suffrages exprimés : 33

Nombre de votants : 33

A obtenu :

Monsieur Michel FERRER : 33 voix

Monsieur Michel FERRER ayant obtenu l'unanimité au premier tour est proclamé membre du Bureau.

Le Conseil Communautaire,
 après en avoir délibéré,
 à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE la nomination de Monsieur Michel FERRER, membre du Bureau Communautaire

Et **PROCEDE** à son installation.

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180329-17-18BureauComm-DE*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Le Président,

René OLIVE